



LIARD ABORIGINAL WOMEN'S SOCIETY
CASE POSTALE 3, WATSON LAKE, YUKON, Y0A 1C0
TÉLÉPHONE : 867-536-2097, Télécopieur : 867-536-2810
COURRIEL : laws@northwestel.net

Le 9 mai 2022

À l'attention de : Alexie Labelle, greffière,
Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes, membres et membres associés

Par courriel : FEWO@parl.gc.ca

Objet : « Étude sur l'exploitation des ressources et la violence faite aux femmes et aux filles autochtones »

La Liard Aboriginal Women's Society (LAWS) présente au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes quatre documents de référence, résumés ci-dessous. La LAWS demande au Comité de prendre pleinement en compte ces documents au cours des délibérations sur la manière de lutter contre la prévalence de la violence faite aux femmes et aux filles autochtones, qui touche les femmes qui travaillent dans les industries extractives et celles qui vivent dans des communautés environnantes. Les femmes et les filles autochtones hésitent à signaler la violence à la police. L'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et le rapportⁱ que l'Alliance canadienne féministe pour l'action internationale a publié en mai 2022 fournissent des preuves de la misogynie, du racisme et de la violence sexuelle au sein de la GRC à l'égard des femmes autochtones.

Depuis aussi longtemps que l'industrie de l'extraction des ressources revendique les territoires non cédés de nos peuples, les nations autochtones résistent aux pratiques non durables de l'État colonial et de l'industrie extractive, appliquées par la GRC, à savoir le vol et la dépossession de leurs territoires et la violence faite aux femmes. Nous remercions le Comité d'avoir entrepris une étude sur cette crise nationale et nous présentons des recommandations de mesures à envisager.

Les Kaska Dena sont une société matriarcale avec les Tsíyōné' Dena (clan du loup) et les Mésǵá Dena (clan du corbeau). La LAWS fait respecter la loi traditionnelle des Kaska Dena, la Dene Ā'Nezen, qui consiste à traiter les terres, les eaux et notre relation avec elles avec respect. La LAWS rejette le régime minier injuste de libre accès qui permet à quiconque d'installer des piquets pour mener des activités sur des terres autochtones, et ce, sans consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. Cela a entraîné des préjudices importants pour les femmes et causé des conséquences environnementales, sociales, culturelles, économiques et spirituelles sur les territoires traditionnels non cédés des Kaska Dena, le Dene Kēyeh. Le site de la mine de plomb et de zinc abandonnée de Faro, d'une superficie de 25 kilomètres carrés, est un exemple de cette destruction, la contamination s'étendant bien au-delà du site de la mine. La LAWS s'oppose à la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones ainsi qu'aux dommages environnementaux résultant des pratiques coloniales en matière d'exploitation des ressources. Nous voulons guérir les cicatrices de nos femmes et de nos terresⁱⁱ.

1. Le rapport *Never Until Now: Indigenous & Racialized Women's Experiences Working in Yukon & Northern British Columbia Mine Camps* (Moodie, Mason et Moorcroft), publié en 2021, permet aux membres du Comité de comprendre les répercussions des activités de l'industrie extractive sur la vie des femmes et des filles autochtones. L'étude démontre l'éthique coloniale d'exploitation de l'industrie minière en révélant les façons dégradantes dont les travailleuses autochtones et racialisées sont traitées dans les camps où elles vivent et travaillent, un milieu

dominé par les hommes. Les femmes occupent surtout des emplois mal rémunérés et socialement déterminés comme la cuisine et le nettoyage. Dans les camps miniers, elles subissent des taux élevés de harcèlement, de discrimination, d'abus de pouvoir et de violence fondés sur le sexe, le genre, la race et l'appartenance autochtone. Les lois sur la santé et la sécurité au travail, les exigences réglementaires et les politiques des employeurs n'ont pas permis de prévenir la violence faite aux femmes. Ces dernières ont élaboré leurs propres stratégies pour assurer leur sécurité dans les camps de travail isolés, en l'absence de mécanismes de signalement sécuritaires ou de politiques respectueuses permettant de répondre aux signalements de violence sur bon nombre des sites. La police n'est jamais appelée. Certaines femmes ont rapporté avoir été congédiées après avoir porté plainte pour violence masculine. Les personnes interrogées ont indiqué que les avantages économiques pour les Premières Nations sont limités et elles ont accordé une mauvaise note aux pratiques environnementales. Peu de femmes choisissent de rester dans ce secteur.

2. La LAWS demande au Comité d'examiner ses [mémoires](#) afin d'analyser la violence faite aux Autochtones dans le contexte de la violence coloniale qui persiste (2018, p. 3 à 7) et la corrélation entre la violence dans l'industrie de l'extraction de ressource et la violence faite aux femmes et aux filles autochtones (p. 12 et 27). Les appels à l'action de la LAWS demandent instamment « une tolérance zéro pour la haine, le racisme, le sexisme et les concepts coloniaux violents » et demandent au gouvernement et à l'industrie d'investir dans la lutte contre le racisme et la violence faite aux femmes et aux filles autochtones (p. 30).

3. Le mémoire que la LAWS a présenté le 3 mars 2021 à l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon (OEESEY) concernant la proposition relative au projet minier Kudz Ze Kayah de BMC Minerals, au Yukon (registre de l'OEESEY [2017-0083](#)), affirme la souveraineté autochtone sur les territoires non cédés des Kaska et exhorte l'OEESEY et les organes de décision du gouvernement à rejeter le projet minier actuel de BMC. Les Kaska Dena s'opposent à cette « exploitation » depuis des décennies parce que cela détruirait les aires de mise bas de la harde de caribous de Finlayson et les habitats sensibles, les sources de nourriture, les plantes, les médicaments et les zones spéciales que les femmes ont la responsabilité de protéger dans la culture autochtone afin de soutenir la vie pour les générations à venir. La conclusion de l'OEESEY, à savoir que les « mesures d'atténuation » proposées permettraient « d'éliminer, de contrôler ou de réduire » tous les « effets négatifs graves sur les ressources en eau, la faune, l'utilisation des territoires traditionnels, l'économie et la santé et la sécurité humaines », rejette les arguments selon lesquels ces mesures ne sont pas fondées sur les connaissances scientifiques et traditionnelles des femmes autochtones, ni prouvées scientifiquement comme étant efficaces. Après la fin des activités minières, les terres et les eaux ne sont jamais restaurées (numéro de document de l'OEESEY : 2017-0083-7967).

4. Vous trouverez ci-joint la présentation de diapositives que la LAWS a faite le 6 avril 2022 dans le cadre du webinaire du Centre du savoir sur la violence fondée sur le sexe (Femmes et Égalité des genres Canada). Veuillez la consulter pour obtenir un résumé des conclusions du rapport *Never Until Now*, d'autres recommandations et un aperçu des responsabilités et des programmes de la LAWS.

Enfin, nous demandons au Comité de reconnaître que l'utilisation de termes euphémiques comme « exploitation » et « exploitation des ressources », qui suggèrent « une croissance, un progrès et un changement positif », ne rendent pas compte des répercussions du projet colonial au Canada : les Autochtones sont déplacés afin de voler les territoires et les ressources pour servir les intérêts économiques, politiques et sociaux des entreprises privées, des colons et des gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral de l'« État ». Les pratiques coloniales historiques visant à exploiter les fourrures, les forêts, les poissons, les minéraux et d'autres ressources ont conduit à la violence à l'égard des Autochtones, dévalorisé le rôle social, culturel et politique des femmes autochtones dans nos communautés et compromis l'environnement physique, l'habitat végétal et animal et l'existence humaine. Ces pratiques se poursuivent. Cette violence doit cesser.

La LAWS demande respectueusement au Comité permanent de la condition féminine de prendre les MESURES recommandées suivantes :

1. **Ressources financières** – Promouvoir l'appui de tous les partis afin d'obtenir des fonds convenables du gouvernement pour : a) un financement de base durable à long terme pour les organisations de femmes autochtones; b) la création de politiques applicables à l'ensemble de l'industrie et fondées sur l'expérience des femmes et des ONG de défense des droits des femmes afin de respecter la souveraineté autochtone et la sécurité des femmes et des filles autochtones; et c) davantage d'études de recherche selon le rapport *Réclamer notre pouvoir et notre place*.
2. **Responsabilité** – Veiller à ce que le Canada a) respecte ses obligations de respecter, de protéger et de réaliser les droits à l'égalité des femmes et les droits fondamentaux des Autochtones prévus par le droit national et international, au moyen de ses rapports sur l'Examen périodique universel (EPU) des Nations Unies et les Objectifs de développement durable (ODD) ainsi que de la réforme des lois et des politiques; et b) utilise l'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+), finance la participation des femmes autochtones et leur donne un rôle décisionnel dans l'examen des évaluations environnementales et socio-économiques des propositions de l'industrie extractive.
3. **Mise en œuvre** – Commission de vérité et réconciliation, Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, Enquête publique sur l'administration de la justice et les peuples autochtones, Commission royale sur les peuples autochtonesⁱⁱⁱ. S'assurer que le gouvernement finance adéquatement le travail de mise en œuvre des recommandations, des appels à la justice et des appels à l'action.
4. **Réconciliation, restauration, recommandations** – Les coûts de la mise en œuvre des recommandations en faveur de la justice et de la réconciliation, et de la restauration des terres aliénées aux Autochtones, devraient être assumés par le gouvernement et l'industrie qui ont tiré des profits des projets de l'industrie extractive et continuent de le faire.

La Liard Aboriginal Women's Society est une organisation non gouvernementale qui a été créée en 1998. Elle défend le bien-être des femmes autochtones, offre des programmes axés sur la culture, l'éducation, la jeunesse et le leadership, travaille avec la communauté, les gouvernements, la police et le système judiciaire pour améliorer les réponses institutionnelles à la violence familiale et sexuelle, et enrichit les processus d'évaluation environnementale et socio-économique de l'OESEY des connaissances scientifiques et culturelles des femmes autochtones.

Ann Maje Raider, directrice générale

Bibliographie

- Carlson-Manathara, Elizabeth et Gladys Rowe. *Living in Indigenous Sovereignty*, Halifax et Winnipeg, Fernwood Publishing, 2021.
- Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones au Manitoba, Augus C. Hamilton et Calvin Murray Sinclair. *The Report of the Aboriginal Justice Inquiry of Manitoba. Volume II: The Death of Helen Betty Osborne*, Winnipeg, Gouvernement du Manitoba, 1991.
- Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action*, 2015.
- Commission royale sur les peuples autochtones, *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*, 1986.
- Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, Volumes 1a et 1b*, 2019.
- Liard Aboriginal Women's Society. *Liard Aboriginal Women's Society Written Submissions to the National Inquiry into Murdered and Missing Indigenous Women and Girls*, Watson Lake, 2018.
- Liard Aboriginal Women's Society. *Submission From the Liard Aboriginal Women's Society to the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Board*, Registre de l'OEESEY, numéro de document : 2017-0083-7967, 3 mars 2021.
- Moodie, Sue, Aja Mason et Lois Moorcroft. *Never Until Now: Indigenous & Racialized Women's Experiences Working in Yukon & Northern British Columbia Mine Camps*, Liard Aboriginal Women's Society, 2021.
- Moorcroft, Lois. *If My Life Depended On It: Yukon Women and the RCMP*, Whitehorse, Yukon Status of Women Council, 2011.
- Présentation de la Liard Aboriginal Women's Society par Ann Maje Raider et Lois Moorcroft, webinaire du Centre du savoir sur la violence fondée sur le sexe, Femmes et Égalité des genres Canada, 6 avril 2022.
- Shivangi Misra et al. *La culture toxique de la GRC : Misogynie, racisme et violence contre les femmes dans la police nationale du Canada*, L'Alliance féministe pour l'action internationale, mai 2022.

ⁱ *La culture toxique de la GRC : Misogynie, racisme et violence contre les femmes dans la police nationale du Canada*, mai 2022, AFAI. Voir aussi Moorcroft, *If My Life Depended On It: Yukon Women and the RCMP*, 2011.

ⁱⁱ Déclaration d'une témoin. Mary Maje, gardienne du savoir des Kaska Dena et membre du conseil de la LAWS, 6 mai 2022.

ⁱⁱⁱ Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR), 2015. Voir la bibliographie.